

COMMISSION SPECIALE
CHARGÉE D'EXAMINER L'ÉTAT
INDEPENDANT DU CONGO (1885-
1908) ET LE PASSE COLONIAL DE
LA BELGIQUE AU CONGO (1908-
1960), AU RWANDA ET AU
BURUNDI (1919-1962), SES
CONSEQUENCES ET LES SUITES
QU'IL CONVIENT D'Y RESERVER

du

LUNDI 13 DECEMBRE 2021

Après-midi

BIJZONDERE COMMISSIE
BELAST MET HET ONDERZOEK
OVER CONGO-VRIJSTAAT (1885-
1908) EN HET BELGISCH
KOLONIAAL VERLEDEN IN
CONGO (1908-1960), RWANDA EN
BURUNDI (1919-1962), DE IMPACT
HIERVAN EN DE GEVOLGENDE
HIERAANDIENEN GEGEVENTE
WORDEN

van

MAANDAG 13 DECEMBER 2021

Namiddag

De openbare commissievergadering wordt geopend om 13.38 uur en voorgezeten door de heer Wouter De Vriendt.

La réunion publique de commission est ouverte à 13 h 38 et présidée par M. Wouter De Vriendt.

Consultations des diasporas (sessions d'écoute):

Collectif Burundais:

- Mme Alice Jacquelin Muzehe, membre de la commission Plaidoyer, Communication, Documentation et Archiverie;
- M. Gaspard Kirombo, coordonnateur-adjoint, membre du Bureau de Coordination et responsable de la commission Culture et Société;
- M. Remy Ciza Muhirwa, responsable de la commission Mémoire, temps présent, justice et réparation, membre du Bureau de coordination;
- M. Libérat Ntibashirakandi, coordonnateur du Collectif Burundais, membre du bureau de Coordination et responsable de la commission Plaidoyer, Communication, Documentation et Archiverie;
- Mme Espérance Kana, membre du bureau de coordination;
- M. Louis Nduwumwami, membre du bureau de coordination;
- M. Zénon Nicayenzi, ancien Ministre de la Défense (années 1960), membre de la commission Économie et environnement;
- Père Déogratias Maruhukiro, coordonnateur chargé de la colonisation allemande;
- Prof. Joseph Gahama, membre du Bureau de Coordination du Collectif et responsable de la

commission Pouvoirs politiques.

Collectif Mémoire Coloniale: Mme Geneviève Kaninda.

Consultaties diaspora (luistersessies):

Collectif Burundais:

- mevrouw Alice Jacqueline Muzehe, lid van de commissie Plaidoyer, Communication, Documentation et Archiverie;
 - de heer Gaspard Kirombo, adjunct coördinator, lid van het Coördinerend bureau en verantwoordelijk voor de commissie Culture et Société;
 - de heer Remy Ciza Muhirwa, lid van het Coördinerend bureau, verantwoordelijk voor de commissie Mémoire, temps présent, justice et réparation;
 - de heer Libérat Ntibashirakandi, coördinator van het Collectif Burundais, lid van het Coördinerend bureau en verantwoordelijk voor de commissie Plaidoyer, Communication, Documentation et Archiverie;
 - mevrouw Espérance Kana, lid van het coördinerend bureau;
 - de heer Louis Nduwumwami, lid van het coördinerend bureau;
 - de heer Zénon Nicayenzi, voormalig minister van Defensie (jaren '60), lid van de commissie Économie et environnement;
 - Père Déogratias Maruhukiro, coördinator belast met de Duitse kolonisatie;
 - Prof. Joseph Gahama, lid van het Coördinerend bureau en verantwoordelijk voor de commissie Pouvoirs politiques.
- Collectif Mémoire Coloniale: mevrouw**

Geneviève Kaninda.

De **voorzitter**: Collega's, ik geef graag eerst een beetje context.

Na de publicatie van het expertenrapport, dat we hier ook hebben besproken, besliste de commissie om, conform een van de aanbevelingen van het rapport, eerst de diasporaorganisaties uit te nodigen waarmee de expertengroep zelf contact heeft gehad. Dit is de zoveelste sessie in dat verband. De diasporaorganisaties kregen de vraag wat voor hen belangrijk is in het werk van onze commissie. We zullen graag naar hen luisteren. Ik gebruik het woord *luisteren*, omdat de commissie heeft beslist om luistersessies te organiseren, waarbij wij luisteren naar de verklaring van de genodigden zonder dat we de mogelijkheid hebben om u te onderbreken, u vragen te stellen of met u in debat te gaan. Dat is tamelijk atypisch voor het Parlement.

We hebben gekozen voor die optie uit erkenning en respect, en vanuit de bedoeling om te allen prijze een polemie te vermijden. We willen u in uw waardigheid laten, wat ook uw boodschap moge zijn. Tot zover de context, een beetje uitleg en argumentatie bij de manier waarop we vandaag zullen werken. Ik wil u hoe dan ook al danken voor uw komst.

Vandaag komen twee organisaties aan het woord, met name het Collectif Burundais en het Collectif Mémoire Coloniale. Het Collectif Burundais is vandaag vertegenwoordigd door vier sprekers hier aanwezig in de zaal en door een aantal deelnemers ingelogd via Zoom. In totaal zal een negental sprekers het Parlement vandaag toespreken.

Daarna geef ik het woord aan mevrouw Geneviève Kaninda voor het Collectif Mémoire Coloniale.

De sessie is zoals alle sessies te volgen via de livestream van de Kamer, in een maximale transparantie en in de hoop dat de debatten die wij in onze commissie voeren, maximaal worden gevolgd, ook buiten de muren van het Parlement. Dat is voor onze commissie een belangrijk doel.

Ik geef nu graag eerst het woord aan de sprekers van het Collectif Burundais. Bepaalt u alstublieft onderling de volgorde van de sprekers.

Wij hebben, in goed overleg met onder meer het commissiesecretariaat, een spreektijd van ongeveer anderhalf uur afgesproken voor het Collectif Burundais, maar die spreektijd is uiteraard niet zo strikt.

Gaspard Kirombo: Monsieur le président, mesdames et messieurs les collaborateurs, nous sommes ici, membres du Collectif Burundais sur la colonisation, pour vous rencontrer, et nous vous remercions pour votre invitation. Depuis que la commission existe, nous avons toujours souhaité vous rencontrer. Aujourd'hui, mieux vaut tard que jamais, nous nous réjouissons de cette rencontre.

Notre délégation est composée de neuf personnes. Je vais commencer par vous présenter ceux qui sont parmi nous à distance. Il y a d'abord le professeur Joseph Gahama, expert historien. Il est au Rwanda pour le moment. Il est membre du bureau de coordination du Collectif et responsable de la commission Pouvoirs politiques.

Il y a ensuite le père Déogratias Mahurukiro. Il est en Allemagne à l'université de Fribourg-en-Brigau. Il est coordonnateur chargé de la colonisation allemande.

Il y a M. Zénon Nicayenzi. Il est au Canada. C'est l'ancien ministre de la Défense durant les années 1960. Il est membre de la commission Économie et Environnement.

Il y a également M. Louis Nduwumwami. Il est en France et est membre du bureau de coordination du Collectif.

Il y a Mme Espérance Kana, qui se trouve en Suisse. Elle est membre du bureau de coordination et membre de la famille royale burundaise.

Ici présent, nous avons M. Libérat Ntibashirakandi. Il est coordonnateur du Collectif, membre du bureau de coordination et responsable de la commission Plaidoyer.

Il y a M. Rémy Ciza Muhirwa. Il est responsable de la commission Mémoire Temps présent. Il est membre du bureau de coordination et membre de la famille royale burundaise.

Il y a aussi Mme Alice Jacqueline Muzehe, membre de la commission Plaidoyer, et moi-même, Gaspard Kirombo, coordonnateur adjoint, membre du bureau de coordination et responsable de la commission Culture et Société.

Nous allons vous présenter ce que nous avons préparé. La présentation se fera en trois temps. En premier lieu, nous allons demander à M. Ntibashirakandi de vous parler de notre collectif, qui est une initiative citoyenne, et de vous expliquer ce que nous avons pu faire jusqu'à aujourd'hui. En deuxième lieu, nous écouterons notre expert et historien, M. Joseph Gahama, qui va vous parler de ce que nous confions à votre commission. En

troisième lieu viendront des interventions complémentaires.

Libérat Ntibashirakandi: Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres de la commission spéciale Congo, mesdames et messieurs les parlementaires, je tiens d'abord à vous remercier sincèrement pour votre invitation et pour tous les échanges que nous avons eus depuis la mise en place de notre collectif.

Très rapidement, je vais vous présenter notre collectif et, surtout, mettre en évidence que le collectif n'est pas un groupe d'activistes mais plutôt un *think tank* – un groupe de réflexion – qui a été mis en place à la suite d'une série d'événements tels que la manifestation faisant suite à l'assassinat d'un noir américain. Ici, j'ai pris l'exemple d'un jeune de 23 ans qui a décidé d'écrire un article dans un journal flamand pour dénoncer le racisme. Nous avons été profondément touchés par cette publication, mais il y en a d'autres.

Aujourd'hui, ce jeune a terminé ses études universitaires, il a 26 ans et travaille dans une banque. L'article est en néerlandais et vous sera transmis.

Ensuite, il y a eu la mise en place du groupe d'experts par le Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren. Il se fait que, dans ce groupe de 20 experts, ne figurait aucun Burundais, ce qui nous a quelque peu frustrés, nous, qui sommes belgo-burundais. C'est la deuxième raison pour laquelle nous avons créé le collectif, afin de faire un plaidoyer pour que les experts burundais et la diaspora soient associés.

Troisième argument et troisième raison de la création du collectif: parmi les experts scientifiques proposés par le Musée royal de l'Afrique centrale de Tervuren ne figurait aucun Burundais, alors que nous avons des professeurs et historiens reconnus au niveau mondial. Le Burundi était représenté par un Européen, ami des Burundais, à savoir Jean-Pierre Chrétien. Nous trouvions cela inacceptable. Nous avons donc décidé de créer le Collectif Burundais sur la colonisation, dans le but de lancer un dialogue avec le président de la commission. Nous avons échangé pas mal de messages et écrit pas mal de lettres. On a même envoyé des CV d'historiens et d'experts burundais.

Par la suite, feu Monseigneur Jean-Louis Nahimana a été associé, mais ce n'était pas assez. Pour le Congo, par exemple, des organisations de la diaspora ont été associées, ou du moins invitées par le groupe d'experts. Personnellement, j'ai aussi été invité par le groupe d'experts, mais pour des raisons d'éthique, on a

décidé de ne pas continuer à répondre aux invitations du groupe d'experts.

Le collectif compte aujourd'hui 30 personnes, présentes dans huit pays. Il s'agit donc d'un collectif inclusif et ouvert, qui compte notamment la Belgique, le Burundi, la France, le Canada, l'Allemagne, la Suisse et le Royaume-Uni.

Comme vous allez le constater, ce collectif comprend bien entendu des historiens, des anthropologues, des sociologues, des économistes, et même des mathématiciens, des philosophes, des écrivains et des journalistes. Il s'agit donc d'un collectif qui a des compétences diversifiées.

Ce collectif est totalement apolitique. Il est ouvert et multidisciplinaire, diversifié et inclusif. Il a pour objectifs de contribuer à établir la vérité sur le passé colonial belge au Burundi. Notre idée est de travailler avec les structures mises en place afin de nous permettre de proposer un rapport de façon objective. Comme je vous l'ai dit, nous sommes un groupe de réflexion composé majoritairement d'universitaires et de professeurs d'université. Le but était d'accompagner non seulement le groupe d'experts, mais aussi la commission spéciale, afin qu'on arrive vraiment à établir la vérité sur le passé colonial belge au Burundi.

Notre mission était de veiller à ce que les travaux de la commission aboutissent à cette vérité historique et nous amènent à reconnaître la responsabilité dans certains crimes et dégâts causés par la colonisation. Bien sûr, on ne s'occupe pas uniquement de la Belgique. Il y a également l'Allemagne. C'est la raison pour laquelle le père Déogratias Maruhukiro a pris le dossier en main pour ce qui concerne l'Allemagne.

J'en viens à l'organisation de notre commission. Il y a au total cinq commissions. La commission Pouvoirs politiques est coordonnée par le professeur Joseph Gahama, un historien réputé en Afrique des Grands Lacs ainsi qu'en Europe.

Il y a la commission Plaidoyer, Communication, Documentation et Archivage, que je pilote. Il y a également la commission Culture et société, qui est coordonnée par Gaspard Kiroombo. Il y a la commission Mémoire, temps présent, justice et réparation, qui est coordonnée par M. Ciza Muhirwa. Enfin, il y a la commission Économie et Environnement qui est coordonnée par *mushingantahe*, le sage, Zénon Nicayenzi.

Nous avons un comité de coordination, composé des responsables des différentes commissions. Chaque commission a travaillé. Le professeur

Joseph Gahama vous présentera tout à l'heure les résultats de nos travaux au sein des différentes commissions.

Parmi les actions déjà menées en Belgique, nous avons adopté une méthodologie participative, car la question de la décolonisation – en tout cas celle du Burundi – concerne tous les Burundais. Raison pour laquelle nous avons adopté une méthodologie participative et organisé six conférences publiques. Je salue d'ailleurs la présence, lors de la première conférence, du vice-président de la commission spéciale Congo, ainsi que de nombreux parlementaires, qui ont contribué très positivement au lancement des activités du colloque.

Chaque commission a donc organisé une conférence pour donner l'occasion à tous les Burundais qui le souhaitent de contribuer à ces travaux en cours. On a également essayé de travailler en synergie avec les diasporas congolaise et rwandaise. D'ailleurs, une correspondance demandait que des experts burundais et des experts rwandais soient associés à ces travaux. Je vous présente ici la correspondance du 20 août, dans laquelle nous sollicitons cette inclusivité, en vous envoyant des dizaines de CV d'experts burundais.

Il s'agit ici de la liste des conférences que nous avons organisées, avec les dates et les thématiques, et qui ont permis d'arriver aux résultats que le professeur Gahama vous présentera tout à l'heure.

Les diapositives suivantes illustrent l'inclusivité. Elles reprennent les experts et personnalités qui ont participé en tant que panélistes à nos conférences.

Le premier est Joseph Gahama. Le deuxième est le journaliste – que vous connaissez bien – Guy Poppe. La troisième personnalité est l'historienne française Christine Deslaurier, et la quatrième est M. Zénon Nicayenzi, ministre de la Défense pendant la période coloniale.

Vous voyez ici Jean-Pierre Chrétien ainsi que deux compatriotes qui sont au Burundi, à savoir Aloys Batungwanayo, qui est membre de la commission Vérité et Réconciliation et qui est un doctorant travaillant sur des questions historiques, et Éric Ndayisaba, qui est professeur à l'École normale supérieure de Bujumbura. Il est également historien et a fait sa thèse en France.

Ici, j'ai pris quelques exemples de personnes ayant participé à nos conférences. Parmi les modérateurs figuraient le journaliste Antoine Kaburahe, l'ambassadeur Tharcisse Ntakibirora,

également historien, qui est au Canada, et moi-même.

Ont aussi modéré nos conférences, Mme Espérance Kana, qui est en Suisse, M. Gaspard Kiroombo, de Belgique, et M. Rémy Ciza Muhirwa, également de Belgique.

Malgré l'existence de ce groupe d'experts, avec la présence de Monseigneur Jean-Louis Nahimana, le rapport des experts mentionnait clairement que les questions relatives au Burundi et au Rwanda n'avaient pas été abordées en raison du manque d'experts. Il y a là un problème, parce que nous avons transmis les CV d'experts historiens, et le rapport mentionne que le Burundi n'a pas été traité tout simplement parce qu'il n'y avait pas d'experts historiens. Vous comprenez donc notre malaise face à cette situation. Mon collègue Joseph Gahama reviendra sur ce point.

Il est clair que le rapport est incomplet, c'est souligné noir sur blanc. Cet extrait, je l'ai tiré du rapport, et le Burundi y est cité deux fois. Nous sommes là, nous sommes disposés et nous vous avons envoyé les CV. Ce que nous vous demandons, c'est bien évidemment de permettre que ce rapport soit complété, et nous sommes entièrement disposés à contribuer de manière objective afin de faire connaître la vérité.

Notre méthodologie est vraiment une méthodologie collaborative. D'abord entre Burundais, à travers les conférences, ensuite avec nos amis des deux autres diasporas – congolaise et rwandaise – et, enfin, avec le groupe d'experts si jamais il nous sollicite, notamment pour compléter son rapport, mais aussi avec vous, membres de cette commission spéciale, pour que nous arrivions, au final, à établir la vérité historique.

Je voudrais souligner que nous ne sommes pas là en tant qu'activistes. Nous voulons d'abord établir la vérité et, si celle-ci est établie, nous pourrions discuter de la question de la réparation, mais notre priorité est vraiment de connaître la vérité sur le passé colonial belge au Burundi. Nous avons mis un point d'interrogation à côté du mot "pays". Nous ne savons pas comment vous allez travailler par la suite, ni si vous allez contacter les États. Nous nous interrogeons pour la suite mais, quoi qu'il en soit, le Collectif a décidé de faire un travail parallèle, et mon collègue va vous présenter les résultats déjà engrangés.

Voilà les perspectives. Tout ceci, nous l'avons fait sans moyens. Nous avons compté sur nos faibles moyens, mais nous aurions pu faire plus. Ainsi, nous n'avons même pas de site internet, mais nous aimerions immortaliser notre travail en créant un

site internet et, bien sûr, produire un rapport, que nous partagerons, sur tout le travail que nous avons effectué depuis la création du Collectif.

Si vous voulez nous contacter, vous avez nos coordonnées. Nous sommes entièrement disposés à collaborer à propos de ce dossier, qui nous tient vraiment à cœur. Merci beaucoup pour les retours à nos messages, même si vos réponses ne correspondaient pas toujours à nos attentes. Nous sommes entièrement disposés à collaborer dans l'intérêt de nos deux peuples et dans l'intérêt d'une société belge pacifique.

Je cède la parole à mon collègue Joseph Gahama, qui va vous présenter les résultats de nos travaux effectués au cours de ces derniers mois.

Joseph Gahama: Cher Libérat, pourriez-vous passer les diapositives? Merci.

Monsieur le président de la commission spéciale, honorables députés, chers amis, j'ai la joie de vous présenter le résultat des travaux de réflexion qui ont été faits tout au long de l'année dernière, et qui se poursuivent, d'ailleurs, en ce qui concerne le Burundi.

Avant même que le rapport des experts ne sorte, nous réfléchissions déjà sur le passé colonial belge au Burundi. Comme l'a dit le Pr. Ntibashirakandi, un certain nombre de conférences ont été organisées et suivies bien évidemment de débats.

Aujourd'hui je vous présenterai ce que nous avons fait. Mon propos, que j'espère court, comportera d'abord une introduction, suivie de nos considérations du passé colonial belge sur le plan politique, ensuite sur les plans social et culturel, et nous effleurons brièvement les considérations économiques, avant de conclure.

Le **président:** Nous vous entendons, monsieur, mais serait-il possible de parler un peu plus fort?

Joseph Gahama: En guise d'introduction, on dit que le Burundi, pour ceux qui ne le connaissent pas, était un royaume bien organisé de la région des Grands Lacs depuis le 17^e siècle, et que les Burundais habitaient, mélangés, le même territoire, parlaient la même langue, adoraient le même dieu et avaient la même culture, ce qui n'est pas le cas de la plupart des pays africains actuels.

Malheureusement, l'historiographie missionnaire et coloniale va classer les Burundais en races, en ethnies et même en castes extrêmement hiérarchisées. J'y reviendrai car il s'agit là d'un point très important pour ceux qui veulent connaître l'histoire de notre pays. Pour connaître notre

passé, on faisait bien sûr appel à nos traditions et légendes transmises de génération en génération. Les Burundais savaient ce qu'ils sont par rapport à leurs voisins (...) (des peuples sont cités) qui vivent actuellement en Tanzanie ou les Bashi en République démocratique du Congo.

Je rappelle en guise d'introduction que le Burundi a été colonisé par l'Allemagne, un protectorat qui va se poursuivre pendant une vingtaine d'années, avant que le Burundi ne soit placé sous mandat de la Société des Nations – mandat durant lequel il y aura de nombreuses transformations – et ensuite sous tutelle des Nations Unies de 1946 à 1962. Les transformations primordiales et déterminantes se produiront toutefois durant la période du mandat, à propos duquel j'ai eu l'honneur de soutenir une thèse qui date d'il y a une quarantaine d'années.

(Il demande la diapositive suivante, qui n'arrive pas).

Le **président:** Monsieur, nous sommes en train de parcourir les diapositives, veuillez nous arrêter quand nous arrivons à la diapositive adéquate.

Joseph Gahama: Je ne vois rien... Voilà.

Les périodes importantes de notre histoire peuvent être groupées en quatre catégories.

Le **président:** Monsieur, voyez-vous les diapositives? Peut-être votre connexion n'est-elle pas très stable, ce qui explique qu'il y a un certain décalage.

Joseph Gahama: Je suis en Afrique.

Le **président:** Voyez-vous à présent les diapositives?

Joseph Gahama: Oui.

Je disais donc que les périodes importantes de notre histoire peuvent être regroupées en quatre périodes.

Il y a tout d'abord l'avant-1896, où nous étions encore indépendants. Un royaume bien organisé autour du roi et ses collaborateurs. Un royaume respecté dans la région des Grands Lacs au même titre que le Rwanda, le Buganda et les autres royaumes de la région des Grands Lacs. La deuxième période est la colonisation allemande, de 1896 à 1916. La troisième est la période allant de 1916 à 1962, avec la mainmise coloniale belge, tout particulièrement dans les domaines juridique et institutionnel, mais aussi avec des retombées sur la société et l'économie. La quatrième période est celle qui a suivi notre indépendance en 1962.

Alors, qu'a-t-on remarqué sur le plan politique? Sur le plan politique, la première chose qu'il faut mentionner, parce qu'elle est extrêmement importante, est une réforme administrative qui a eu lieu entre 1925 et 1933. Pour la comprendre, il faudrait d'abord voir comment ... (*la connexion avec le Pr Gahama est interrompue*).

Le **président**: Je crains que le professeur Gahama ne soit plus connecté.

Gaspard Kirombo: Je reprendrai provisoirement sa présentation.

Sur le plan politique, cette réforme administrative a entraîné de nombreuses modifications. Je dirais qu'elle a surtout été mise en pratique pour déstructurer la structure politique existante. On voit que la structure traditionnelle a été affaiblie, qu'il s'agisse de la responsabilité dynastique ou de l'administration locale et régionale, tout a été ignoré au profit de l'administration coloniale.

On voit donc qu'au niveau de ce qui était organisé, l'autorité a été confiée à l'administration coloniale et les chefs, qui sont restés, n'avaient plus beaucoup d'autorité.

Joseph Gahama: Vous m'entendez?

Gaspard Kirombo: Oui. Voyez-vous ce qui est affiché?

Joseph Gahama: Oui. Puis-je continuer?

Gaspard Kirombo: D'accord.

Joseph Gahama: Le Burundi était donc gouverné par différentes autorités, avec des titulaires. Vient d'abord l'autorité sacrée – le roi –, suivie des autorités administratives, qui gouvernaient plusieurs régions. Ces autorités étaient divisées en quatre catégories: les Baganwa, descendants de la famille royale, les Banyamabanga, hommes du secret, responsables du pouvoir religieux, les Bishikira, qui gouvernaient de petites régions mais qui ne répondaient qu'au roi, et enfin les chefs hutu et tutsi, nommés pour leurs compétences et leur expertise.

À un niveau inférieur figuraient des autorités déléguées sur les différentes collines. Ces autorités étaient appelées "Iyariho". Venaient ensuite les autorités arbitrales, à savoir les notables, les Abashingantahe, gardiens des coutumes et régulateurs de la vie sociale à la base. Enfin, beaucoup plus bas, on trouvait les autorités claniques, lignagères et parentales, autrement dit le gros de la population, constituée d'agriculteurs,

d'éleveurs et d'artisans.

Cette structure va être totalement démantelée par la réforme administrative dont je viens de parler.

Une loi extrêmement importante a été promulguée le 21 août 1925 et a uni administrativement le Rwanda-Urundi, qui était un mandat de la Société des Nations, à la colonie du Congo belge. Le Rwanda-Urundi est devenu un vice-gouvernement général dépendant du gouvernement général du Congo belge, installé à Leopoldville.

Il se fait que les lois et les mesures législatives en vigueur ... (*connexion interrompue - diapositive: les lois et mesures législatives en vigueur au Congo belge ont cours au Rwanda-Urundi*)

... et que le Rwanda-Urundi est devenu une sorte de sous-colonie dépendant du Congo belge ou une province du Congo belge, la sixième si je ne m'abuse. On pourrait se demander pourquoi a eu lieu cette union d'un territoire sous mandat qui est annexé – je pense que c'est le mot – à la colonie du Congo belge.

Cette loi est intervenue, bien que le ministre des colonies – je pense qu'il s'agissait de M. Louis Franck – prenne une administration indirecte, autrement dit laisse en place les structures et les autorités coutumières.

Cette loi qui a réformé le pays administrativement de 1925 à 1933, a bouleversé totalement les structures en place, a opéré une sélection parmi les autorités coutumières en fonction et, dans le même temps, a affaibli, et même, anéanti les pouvoirs politiques, religieux et traditionnels à commencer par les pouvoirs du roi Mwambutsa qui était encore très jeune au profit des autorités coloniales belges. Je pense ici au résident qui était le premier personnage dans l'administration coloniale belge, aux administrateurs de territoire et aux agents coloniaux qui sont devenus les vrais personnages qui administraient le pays.

Alors, il y a eu une réduction du nombre des entités administratives: le nombre de chefs a considérablement diminué, passant de 131 en 1929 à 33 en 1945, et les sous-chefferies de 1641 à un peu plus de 500 en 1945. Ceci pour vous montrer que la réduction du nombre d'entités administratives se faisait dans le souci d'uniformiser (...) entité administrative de base, sur laquelle va se faire l'action, politique d'abord, sociale ensuite, et économique enfin.

Sur cette diapositive, on voit le nombre d'autorités coutumières maintenues en place. Pour les Baganwa, qui sont de la famille royale, ils étaient

57 % en 1929. Ils vont remonter à 78 %. Les Batutsi, de 23 % vont diminuer à 15 %, et les Bahutu qui, en 1929 étaient à 20 %, en 1945, on n'en retrouve plus aucune autorité. C'est-à-dire que la structure ancienne a été complètement bouleversée. Il y a eu une réduction du nombre d'autorités coutumières, mais la Belgique a privilégié les Baganwa; les Batutsi ont été un peu maintenus, tandis que les Bahutu ont été remerciés.

Cette structure traditionnelle, qui représentait tout le monde, était complètement cassée. Je crois que ce fut le début des déséquilibres politiques et sociaux dans notre pays.

On pourra s'interroger de manière très légitime sur les mobiles qui ont poussé la Belgique à se comporter en véritable colonisateur au Burundi alors que le Burundi était un mandat de la Société des Nations et, plus tard, une tutelle de l'Organisation des Nations Unies.

Je fais remarquer d'ailleurs que le rapport annuel de la Commission permanente des mandats et des missions de visite de l'ONU sont revenus sur ces manquements qui faisaient que nous étions une sorte de sous-colonie du Congo belge.

Cette réforme a affaibli et anéanti les pouvoirs politiques et religieux. Le Mwami que vous voyez ici en photo était encore jeune et adolescent; il avait des régents. Son pouvoir avait été affaibli sous le protectorat allemand et puis il va tomber totalement sous la tutelle du résident.

Les Banyamabangas, dont je parlais, qui étaient les hommes de confiance du Roi contrôlant aussi en quelque sorte son pouvoir, ont tous été démis de leur charge pendant la réforme administrative. Cette réforme a anéanti les pouvoirs religieux des Burundais.

Sur le plan politique, il serait intéressant de voir comment un territoire tel celui du Bugufi a été retiré au Burundi pour être confié au Tanganyika Territory à l'époque, dans le cadre d'un projet de construction du chemin de fer du Cap au Caire, projet que nourrissaient les Anglais à l'époque.

Le territoire du Bugufi au nord-est du Burundi a été confié à la Grande-Bretagne pour la construction du chemin de fer et ce, dans le cadre de la convention Orts-Milner. En contre-partie, la Belgique a reçu des concessions dans les ports de Kigoma et Dar es Salam, des endroits où la Belgique pouvait entreposer ses marchandises destinées à l'import-export. Ces "Belbases" ont fonctionné jusqu'à l'indépendance.

Contrairement à ce qui s'est fait au Rwanda où la province du Gisaka à l'est du pays fut rendue au roi Musinga qui régnait à l'époque, le territoire du Bugufi n'a pas été rétrocédé lorsqu'il y eut échec du projet du chemin de fer.

Ce roi ne cessait de protester. Gisaka lui est revenu, mais le Bugufi est resté rattaché au Tanganyika Territory malgré les nombreuses lettres écrites par le roi Mwambutsa aux autorités coloniales belges. Rien n'a été fait: la province du Bugufi est restée rattachée au *Tanganyika Territory*. On peut se poser la question de savoir pourquoi deux poids, deux mesures!

Toujours sur le plan politique, la question que nous avons abordée et qui nous tient à cœur, monsieur le président, honorables députés, vous l'aurez compris: la lutte contre les Indépendantistes à la veille de notre indépendance et surtout l'assassinat du premier ministre, le prince Louis Rwagasore. Je ne ferai pas de commentaires. Un livre sur le sujet vient d'être publié et nous éclaire. Je pense que davantage de lumière pourrait être faite sur cet assassinat.

Dans la diapositive suivante, il est fait mention du livre de M. Ludo De Witte.

J'analyse maintenant les plans social et culturel. La classification des Burundais en races, en ethnies (parfois l'on disait castes), classification, mais aussi manipulation.

Les représentations sont des caricatures qui montrent les Hutu qui sont des agriculteurs, les Twa qui sont des potiers, les Tutsi qui sont des éleveurs. C'est ainsi que les Burundais ont été classifiés.

On a collé à ces populations des descriptions physiques absolument caricaturales et jugements moraux globalisants. Ce sont des images que j'ai trouvées sur internet. Depuis que l'on classe les gens (depuis les années 30), on en trouve encore maintenant sur internet. On disait alors que le Tutsi était un Européen sous une peau noire.

On disait du Tutsi qu'il était très intelligent, qu'il n'avait rien à voir avec le Hutu considéré comme le "Nègre proprement-dit". Je le cite parce que cela se trouve dans la littérature coloniale. Le Hutu était vu comme beaucoup moins doué que le Tutsi! Ce sont ces images-là qui vont marquer à jamais les populations du Rwanda et du Burundi.

Dans ce tableau, je représente les Hutu vs. Tutsi.

On y reprend d'abord des stéréotypes physiques: les Tutsi sont grands et minces, les Hutu sont petits

et trapus. Les Tutsi sont très fins avec un nez régulier et droit tandis que les Hutu ont des lèvres épaisses et une tête ronde.

Puis il y a les jugements moraux. Les Tutsi sont décrits comme intelligents, mais, mais ... rusés et astucieux! Ils seront d'ailleurs traités de menteurs. Je n'ose pas citer celui qui a titré récemment que tous les Tutsi étaient des menteurs et qu'ils grandissaient en apprenant à mentir. Les Hutu ont une intelligence beaucoup moins développée, une intelligence en somnolence. Les Tutsi ont un grand sens du commandement et j'y reviendrai par ailleurs, dans une citation célèbre de quelqu'un qui a gouverné le Burundi pendant longtemps, tandis que les Hutu sont eux décrits comme étant timides.

On parle aussi de leurs origines: les Tutsi sont des Hamites conquérants, tandis que les Hutu sont des Bantous autochtones. Cette histoire d'origines a marqué pendant très longtemps les élites intellectuelles et même au-delà du Rwanda et du Burundi. Au Sénégal ou en Ethiopie, on va vous dire que les Tutsi sont originaires d'Éthiopie tandis que les Hutu seraient originaires du Cameroun ou quelque endroit comme cela.

Puis il y a leur poids démographique, leur nombre: les Tutsi sont une minorité et les Hutu la majorité. L'on pourrait se poser la question: une minorité par rapport à quoi? Est-ce que 15 % de la population est une minorité? Une minorité est quelque chose de mineur, que l'on ne peut pas prendre en considération. Cette histoire de minorité vs. majorité a fait qu'il y a eu des problèmes. Je ne reviendrai pas sur les activités économiques (éleveurs vs. agriculteurs) et le statut social définissant tous les Tutsi comme des seigneurs et les Hutu des serfs.

Cette littérature reprise sans cesse, même encore aujourd'hui, a énormément contribué à diviser les Burundais et les Rwandais.

Cette diapositive contient la fameuse citation de Pierre Ryckmans qui a été résident de l'Urundi d'abord, vice-gouverneur général du Rwanda-Urundi, puis représentant de la Belgique aux Nations Unies. Il a écrit de nombreux livres dont le plus célèbre est "Dominer pour servir", dans lequel il écrit que les Batutsi étaient destinés à régner et que leur prestance leur assure sur les races inférieures de grandes qualités etc. Je ne pense pas qu'il soit important de la reprendre ici, mais cette image du Tutsi dominant et du Hutu dominé apparaîtra désormais tout le temps dans la littérature. Les jeunes l'apprendront à l'école et l'intérioriseront, j'y reviendrai plus loin.

Cette classification des populations a reçu une

caution scientifique faite par les chercheurs de l'Institut pour la recherche scientifique en Afrique Centrale basée à Astrida, actuellement Huye (*ou Butare*). Ces chercheurs sont venus dans les années '50 faire des relevés anthropométriques pour mesurer la longueur de la tête, la hauteur du nez, la couleur des yeux, pour établir le prototype Hutu, Tutsi et Twa. Cette opération de recherche était censée donner une valeur scientifique aux descriptions caricaturales que je viens de vous montrer.

Les conséquences de cette manipulation sont catastrophiques. On peut citer qu'à partir de 1930, les Burundais ont un livret d'identité avec mention ethnique et clanique.

Ils sont donc pour la première fois ainsi fichés et il n'y avait plus d'ascension sociale – parce que l'on pouvait changer d'ethnie, il y a des cas bien connus. Je l'ai déjà dit, les Hutu ont été exclus des charges politiques et administratives. Par conséquent, ils ont été exclus du pouvoir économique. La réforme a ensuite consacré la suprématie des Tutsi et des Ganwa. Cette classification en "races" les unes supérieures aux autres était enseignée dans les rares écoles du niveau secondaire, notamment au groupe scolaire d'Astrida où la jeune élite grandit en intériorisant ces soi-disant "différences".

Cette réforme administrative que j'ai évoquée a eu des conséquences dans la scolarisation des Burundais. Dans le tableau de la diapositive 28, l'on peut observer la répartition ethnique à Astrida. Dans la mesure où les Hutu ont été marginalisés au profit des Ganwa et des Tutsi, ils enverront moins leurs enfants à l'école. Les Tutsi et les Ganwa sont beaucoup plus nombreux dans les écoles.

Les conséquences font qu'en plus, il y a eu un complexe de supériorité, de vanité chez certains Tutsi et un complexe d'infériorité et des frustrations chez quelques Hutu. Il y a eu, malheureusement, une utilisation politique de ces clivages qui, à mon avis, sont à l'origine des violences contemporaines. C'est au nom de la majorité autochtone que le Parmehutu (Parti du Mouvement de l'Émancipation Hutu) et le Parti du Peuple (PP) créé au Burundi à la veille de l'indépendance, que sera proclamée la république au Rwanda.

Si l'on observe bien les cycles de violence à caractère ethnique au Burundi, ils sont en partie une conséquence de cette classification.

Sur le plan socioculturel, il y a eu un combat contre ce qu'on appelait "les coutumes barbares" contrairement à "la civilisation occidentale".

Les bashingantahe (juges de paix et gardiens des coutumes) qui conciliaient les populations en réglant pacifiquement les conflits perdirent peu à peu leur importance au profit des bacamanza qui lisaient le droit dans son caractère répressif.

Les prêtres et les pasteurs s'arrogèrent même le droit de trancher les différends au sein des couples convertis. Ils se sont arrogé le droit de remplacer les bashingantahe.

Plus grave encore, le Umuganuro (fête nationale des semailles du sorgho) fut interdite car jugée comme coutume barbare en 1929. Il fut remplacé par la fête du 21 juillet en tant que commémoration de l'indépendance de la Belgique. Les chefs étaient convoqués pour chanter la Brabançonne.

Un autre problème réside dans le système éducatif au rabais. On peut se poser la question de savoir pourquoi, contrairement aux colonisations française et anglaise, la colonisation belge ne s'est contentée que d'organiser un système qui ne formait que des auxiliaires, auxiliaires choisis uniquement parmi les chefs coutumiers et les notables. Il y eut quelques écoles secondaires, qui se comptaient sur les doigts.

On y suivait le programme métropolitain qui ne faisait pas du tout référence aux valeurs d'ubuntu et d'Ubushingantahe, fondements de la sagesse traditionnelle.

Il y a eu la naissance d'une nouvelle école appelée "les évolués", classe caractérisée par une aliénation culturelle et son comportement. Le système éducatif n'était pas vraiment issu du milieu burundais.

Sur le plan économique, il y a eu une monétarisation brutale de l'économie sans considération du système économique local, mais seulement la promotion de cultures industrielles (café, coton) au profit de l'économie de la Métropole. Ce fut malheureusement au détriment des cultures vivrières pour les populations locales, de sorte qu'une famine historique a frappé le Burundi et le Rwanda dans les années 1940 parce que les gens n'avaient pas le temps de cultiver leurs propres cultures; ils étaient convoqués pour les corvées coloniales dans ce qui fut appelé "la mise en valeur du pays".

L'impôt de capitation appliqué à tous les Burundais (hommes adultes et valides) a contribué au départ des populations qui sont allées chercher de l'argent d'abord dans le Tanganyika Territory et surtout vers l'Ouganda. Il s'est ensuite canalisé vers les mines du Katanga et les plantations du Kivu. La

Belgique considérait le Rwanda comme un réservoir de main d'œuvre.

On peut enfin dire qu'il n'y a pas eu de véritable projet économique dans la mesure où le premier plan quinquennal du développement économique et social du Rwanda-Urundi ne paraîtra qu'en 1952, soit une dizaine d'années avant l'indépendance.

Pour conclure, monsieur le président, honorables députés, comme l'a dit le Pr. Libérat Ntibashirakandi dans son exposé sur le Collectif des Burundais sur la Colonisation, le rapport des experts est totalement muet sur le Burundi. Les experts se justifient disant qu'ils n'avaient pas l'expertise, ce qui est vrai parce que j'en connais un certain nombre et ils ont été honnêtes en n'incluant pas le Burundi dans le rapport.

En tant que collectif, nous pensons que ce rapport n'est pas du tout complet. La contribution que le Collectif vient de me confier pour être présentée n'a nullement l'intention de faire un réquisitoire du passé colonial belge. Elle souhaite simplement participer au débat suscité par le passé colonial. Le Collectif offre son expertise et ses compétences tout simplement.

Le Collectif voudrait, monsieur le président et honorables députés, que vous accueilliez favorablement les points de vue que nous venons d'exprimer. Nous réitérons notre propos en disant – et je pense que ce n'est pas suffisant – que le rapport est incomplet et devrait être complété. Nous sollicitons l'obtention de moyens pour permettre aux historiens burundais de compléter le rapport qui a été rendu le 22 novembre 2021.

Pour ce faire concrètement, le Collectif souhaiterait que l'on offre aux experts burundais les archives de la période coloniale qui, jusqu'à présent, n'ont pas été consultées, y compris celles, bien entendu, relatives à l'assassinat du prince Louis Rwagasore. Nous croyons fermement au sein de nos communautés burundaise, congolaise et rwandaise, qu'une réconciliation est possible, à condition que cette réconciliation se fonde sur la vraie vérité de l'histoire et des pratiques de la période coloniale.

Monsieur le président, honorables députés, chers amis, je ne saurais trop vous remercier pour votre aimable attention. J'ai été amené à être très long. C'est à cause justement de l'éloignement. Nous sommes toujours dans les ténèbres de l'Afrique.

Le **président**: Merci professeur Gahama. C'était très intéressant, malgré quelques petits problèmes techniques. Nous avons tous remarqué que vous

êtes loin d'ici.

Gaspard Kirombo: Monsieur le président, merci monsieur Gahama. Vous avez fidèlement rapporté les conclusions de notre travail, mais peut-être parmi les autres participants, l'un ou l'autre aurait-il quelque chose à ajouter? Si c'est le cas, j'invite nos collègues du Collectif à s'exprimer.

Libérat Ntibashirakandi: Monsieur le président, je voudrais juste insister sur un point pour établir un lien avec la situation socio-politique actuelle au Burundi. Vous savez que le Burundi est, aujourd'hui, instable.

Cela s'explique en partie par le passé colonial dans la mesure où une certaine idéologie a enseigné, même jusqu'à aujourd'hui, que ce sont les Tutsi qui ont exclu les Barundi ? dans la gestion du pays.

Cette idéologie anti-Tutsi dans la région des Grands Lacs est basée sur des mensonges et c'est une conséquence de cette classification ethnique qui découle de cette réforme de 1925. Donc, je voulais vraiment insister sur ce point. Vous savez que plus ou moins 300 000 Burundais ont fui le pays. D'ailleurs, la région des Grands Lacs, depuis l'indépendance, est caractérisée par une fuite massive de citoyens de la région des Grand Lacs. Malheureusement, cette question des réfugiés n'a jamais été résolue, que ce soit les Tutsi du Rwanda qui ont fui dans les années 1959, les Barundi ? du Burundi qui ont fui depuis l'indépendance, plus particulièrement en 1972, les Tutsi qui ont fui en 1993 et les Barundi ? d'ailleurs, et plus particulièrement les réfugiés de 2015 jusqu'à ce jour. Je voudrais vraiment insister sur les conséquences de ce passé colonial. Malheureusement, un appui de la Belgique serait absolument nécessaire pour essayer de résoudre cette crise qui dure dans la région des Grands Lacs à la suite de ce passé colonial.

Gaspard Kirombo: Merci Libérat, un autre complément serait demandé par les membres de la famille royale. Monsieur Ciza Muhirwa, pouvez-vous rapidement intervenir?

Remy Ciza Muhirwa: Monsieur le président, mesdames, messieurs les membres du Parlement, au nom de la succession de la famille de feu le Prince Louis Rwagasore, feu le premier ministre, et en mon nom propre, j'ai la lourde et douloureuse tâche de devoir revisiter les circonstances de son assassinat, les conséquences de cet assassinat sur la famille royale et la nation burundaise et de proposer une démarche à suivre qui permettrait à la famille royale burundaise et au public belge de connaître la vérité sur le passé colonial, de comprendre et de cerner ce passé afin

d'harmoniser les relations humaines entre Belges et Burundais.

À la lumière des récentes informations parues dans l'ouvrage intitulé *Meurtre au Burundi* du chercheur Ludo De Witte, il apparaît que les plus hautes autorités de la tutelle belge au Burundi sous la responsabilité du gouvernement belge auraient joué un rôle prépondérant dans cet homicide, alors que les hommes politiques burundais et le ? n'étaient que de simples exécutants.

Cet assassinat a causé un préjudice moral et matériel incommensurable aux autres membres de la succession par la perte d'un membre si cher, si influent et très respecté d'un membre influent de notre famille. Sa disparition a probablement eu pour corollaire la tentative de coup d'État d'octobre 1965 et, finalement, le coup d'État de novembre 1966. Nous demeurons persuadés que sa vision politique aurait permis au Burundi de maintenir sa cohésion nationale et son régime monarchique multiséculaire.

Nous saisissons cette opportunité pour reconnaître que la Belgique et son Parlement ont un devoir hautement moral de permettre que la vérité, toute la vérité et rien que la vérité historique soit établie au sujet de l'assassinat de ministres ou hommes politiques et membres de la famille royale burundaise.

Pour ce faire, il importe que le Parlement belge adopte et vote une loi établissant le libre accès aux chercheurs confirmés des deux pays de toutes les archives royales et gouvernementales dont l'accès n'est pas encore autorisé jusqu'à ce jour et qu'il accepte la responsabilité morale des résultats des enquêtes sur le rôle du gouvernement belge dans cet assassinat. Je vous remercie.

Gaspard Kirombo: Je vous remercie, monsieur Ciza Muhirwa, pour votre intervention. Un autre membre souhaite-t-il ajouter un élément sur la colonisation allemande peut-être?

Déogratias Maruhukiro: Merci beaucoup de m'accorder la parole. Je ne voudrais pas m'attarder sur la colonisation allemande, mais surtout dire ce que nous sommes occupés à entreprendre, ici en Allemagne. Je suis au Sud de l'Allemagne, précisément à l'Université de Freiburg, là où je travaille, dans le département du Baden-Württemberg, qui est aussi un État partenaire du Burundi.

En collaboration avec le Collectif Burundais, nous envisageons actuellement des projets, notamment un projet de conférence sur le thème "Le Burundi et son passé colonial, mémoire, enjeu et solde en

débat". Ce projet est soutenu par l'État de Baden-Württemberg et qui va être exécuté à l'Université de Freiburg. Nous organisons aussi, pour l'année prochaine, un panel sur le thème de la restitution dans le cadre de l'Association des sciences africaines en Allemagne. Le titre de ce panel sera "Restitution des biens culturels et restes humains en relation avec le contexte de décolonisation en Afrique". C'est le cas des possessions belges. Ce panel est déjà annoncé avec un appel à constitution.

Ensuite, dans le cadre de l'Université de Freiburg lui-même, dans lequel je travaille, et dans le cadre de l'initiative de l'excellence, c'est une compétence allemande, un thème est spécialement axé sur la décolonisation, sur différents moyens. Pour notre projet de conférence "le Burundi et son passé colonial, mémoire, enjeu et solde en débat", nous envisageons faire des conférences, des débats, des activités sur la décolonisation, dans le cadre de l'Université de Freiburg, initiative commencée au sein de la ? Academie. Il s'agit d'une collaboration entre une organisation que j'ai fondée ici en Allemagne et qui travaille avec l'Université de Freiburg, où nous avons essayé d'inviter au niveau politique. Nous espérons inviter des politiciens allemands et, si possible nous aimerions avoir un membre du Parlement belge. Nous avons aussi des scientifiques et des chercheurs.

Ensuite, lors de ces conférences, nous invitons des chercheurs burundais, des chercheurs européens, pour effectivement parler de leurs recherches sur la thématique. Nous visons le cadre des scientifiques pour la publication aussi.

Je pourrais peut-être vous énoncer quelques thèmes, car nous allons lancer prochainement un appel à constitution. Les thèmes traités seront, par exemple: Le débat autour de concepts majeurs du passé colonial, identification des concepts-clefs; enjeu du débat; compréhension du sens du colonialisme au sens large; la convergence et la divergence à propos de l'héritage colonial au Burundi; les aspects du comptage ? colonial au Burundi; l'impact de l'héritage colonial allemand et belge sur le Burundi contemporain (voir les aspects politique, socio-économique, éthique et culturel); les enjeux méthodologiques de la restitution des biens culturels, restes humains et des archives. On a justement parlé de l'ouverture des archives, ce qui est très important aussi pour la recherche de la vérité.

Nous devons également examiner l'état des recherches sur le passé colonial sur et au Burundi et en Afrique des Grands Lacs, parce que c'est parfois mêlé, examiner les courants dominants: faire un état des lieux sur la recherche relative à la

question de la décolonisation; rôle et responsabilité historique et actuelle des églises au regard du passé colonial: en effet, il importe d'examiner le rôle qu'ont joué les missionnaires belges, allemands et autres au Burundi et l'identification, localisation et restitution des biens culturels et œuvres d'art, illégalement pris du Burundi et qui seraient en Belgique ou en Allemagne; identification aussi et rapatriement des archives sur le Burundi: la question est en débat pour le moment en Allemagne. Nous envisageons aussi d'examiner les enjeux politiques autour de la mémoire coloniale, post-coloniale en Allemagne, en Belgique et au Burundi et la question de l'enseignement de l'histoire coloniale dans le Burundi, post-coloniale actuellement, et dans les anciennes métropoles. Car, du moins du côté de l'Allemagne, ils n'ont rien sur la question de la colonisation. Quand j'interroge les étudiants sur le passé colonial de l'Allemagne, la plupart ne savent rien.

Voilà les thèmes auxquels nous nous intéressons avec le Collectif, travail centré sur notre Université de Freiburg, là où j'exerce mes fonctions. Nous profiterons de cette occasion pour inviter des chercheurs et d'autres personnes à venir participer et, ensuite, nous envisageons de faire une publication scientifique à ce sujet. Voilà ce que je puis dire de ce que nous sommes occupés à préparer en Allemagne. Mais nous serons, bien entendu, contents de continuer la collaborations avec les collègues de la Belgique et avec le soutien de cette commission spéciale.

Le président: Je vous remercie, monsieur Maruhukiro.

Je propose de revenir sur votre question ultérieurement, peut-être par écrit. Vous nous avez demandé une implication sur le travail qui est en cours en Allemagne. Je propose d'y revenir par écrit si cela vous agréé. D'accord?

Déogratias Maruhukiro: Monsieur le président, oui, merci!

Libérat Ntibashirakandi: Monsieur le président, je voudrais juste faire une présentation du Père Deogratias Maruhukiro. Il était de la congrégation Schönstatt. Il détient un doctorat en sciences politiques. Pour le moment, il est rattaché à l'Université de Freiburg en Allemagne.

Gaspard Kirombo: Il semble qu'un membre voudrait également intervenir.

Louis Nduwumwami: Monsieur le président, je voudrais souligner un élément, notamment le rôle de l'Église dans cette histoire coloniale. Vous savez que l'Église et la colonisation,

l'évangélisation et la colonisation fonctionnaient de pair.

Mais de temps en temps, j'aimerais apporter une nuance au moment de l'indépendance. À un moment donné, la Belgique avait l'idée de faire une espèce d'ensemble avec le Rwanda, le Burundi et le Congo et qu'ils deviennent des provinces de la Belgique. On a même voulu interroger les aux Burundais pour savoir s'ils étaient d'accord avec ce projet. Dans l'Église catholique, il y a eu un réflexe très intelligent: on a demandé au grand séminariste ce qu'il pensait. Il y avait une introduction d'un cours que l'on appelait cours de missiologie. On a demandé au grand séminariste, qui était en fait le secrétaire de l'Institut supérieur du pays, de se prononcer en la matière.

Les séminaristes ont commencé par dire, avec un peu de malice: "Si le roi Mwambutsa était le chef de ce nouvel ensemble constitué de la Belgique, du Rwanda, du Burundi et du Congo..." Vous comprenez bien que c'était évidemment inacceptable. Et, à l'unanimité, ils s'étaient prononcés pour l'indépendance. Même si beaucoup de missionnaires étaient du côté de la colonisation, les Burundais et des abbés burundais soutenaient le mouvement de l'indépendance.

Je trouve que Monseigneur Lebrols?? a quelque peu calmé les passions. Je pense qu'on aurait pu tomber dans les violences comme au Rwanda dès le début. Cette attitude très prudente, où finalement il se mettait presque du côté de son pays qu'il aimait beaucoup, cette attitude de Monseigneur Lebrols a été très bénéfique et a sauvé, du moins pour un temps, la paix.

Deuxièmement, j'aimerais appuyer les propos tenus par le professeur Gahama. Il a parlé de manipulation. Vous avez vu comment la réforme administrative a créé beaucoup de déséquilibre, même dans la répartition du pouvoir, quand vous voyez comment on sélectionnait les candidats pour aller à Astrida pour former la future élite du pays, on défavorisait manifestement certaines personnes. Au Rwanda et au Burundi, c'était pratiquement la même attitude.

Par hasard, j'ai lu tout à l'heure le discours d'un roi du 3 décembre 1958 et comme il y avait un mouvement indépendantiste tant au Rwanda qu'au Burundi, un roi disait ceci (je cite pour que vous vous rendiez compte de la manipulation): "Ma première affirmation sera qu'il y a un problème Hutu-Tutsi. Le groupe social Tutsi détient un pourcentage très élevé de postes officiels. Le groupe de Hutu forme l'immense majorité des masses pauvres." Dans ce discours du 3 décembre 1958 à Bujumbura, un roi faisait passer

l'idée que l'administration belge n'avait rien à se reprocher puisqu'elle s'est toujours efforcée de traquer les abus partout où elle les repérait. Ceci pour vous dire qu'il y a véritablement eu une manipulation délibérée et amenée en conflit ouvert entre des frères burundais, qu'ils soient Hutu ou Tutsi.

Gaspard Kiroambo: Je remercie M. Nduwumwami, qui est notre expert philosophe, établi en France. Je le remercie de revenir sur cet aspect des missionnaires, parce qu'ils ont eu un rôle important à jouer aussi.

Monsieur le président, auguste assemblée, nous n'allons pas répéter ce qui a déjà été dit. Je vous laisse donc la parole.

De voorzitter: Dan rest mij alleen het Collectif Burundais van harte te bedanken voor zijn aanwezigheid en voor de hoge betrokkenheid bij het werk van de commissie, de opvolging ervan en het eigen werk dat het collectief al rond het thema heeft verricht. Ik meen daarbij in naam van alle collega's te spreken, hier aanwezig of verbonden via Zoom.

Uiteraard blijven we contact houden.

Ik geef nu het woord aan de volgende spreker, mevrouw Geneviève Kaninda van het Collectif Mémoire Coloniale.

Geneviève Kaninda: Bonjour à toutes et à tous. Merci, monsieur De Vriendt pour cette invitation à l'audition de ce jour. Je me présenterai et introduirai l'association que je représente ici.

Je m'appelle Geneviève Kaninda. Je suis la coordonnatrice du Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les Discriminations, collectif que je représente donc ici au sein de la commission, depuis sa mise en place en juin-juillet 2020.

Notre collectif est un collectif citoyen et militant qui existe depuis le 7 décembre 2012. Nous allons donc fêter nos dix ans l'année prochaine. On a souvent pour habitude de raccourcir le nom de notre collectif qui est assez long en Collectif Mémoire Coloniale. Cependant, son nom en entier n'a pas été choisi au hasard et est même finalement très parlant au regard des objectifs et du travail de cette commission.

Notre collectif s'appelle Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les Discriminations, parce qu'à l'issue du colloque fondateur de notre collectif, qui a réuni de nombreuses personnes scientifiques, militants mais aussi politiques, il est apparu comme une évidence que le passé colonial

belge, cette mémoire coloniale, ne peut pas être éludée ou mise de côté lorsqu'on analyse le racisme anti-noir ou la négrophobie que vivent les personnes d'ascendance africaine actuellement dans la société belge. C'est la raison pour laquelle notre nom fait le lien entre la mémoire coloniale et la lutte contre les discriminations. On ne peut pas nier le lien évident ni faire abstraction de la mémoire coloniale quand on parle du racisme que vivent les personnes d'ascendance africaine en général ici en Belgique.

Nous travaillons depuis quasi dix ans en Belgique sur cette question du passé colonial, au travers d'activités qui sont axées vraiment sur la pédagogie, la déconstruction aussi de la propagande coloniale. En effet, on se rend compte que le fait de ne pas parler explicitement de ce passé colonial, de ne pas avoir eu, comme aujourd'hui, cette commission, qui est là pour établir les faits de vérité, cela laisse la place finalement à la circulation encore d'idées reçues ou de stéréotypes ou de discours issus de la propagande coloniale qui ont tendance à fausser la vision que les gens dans la société belge en général ont sur le passé colonial d'abord, mais aussi sur les personnes d'ascendance africaine.

Pourtant, on organise des conférences, des formations, des visites guidées dans l'espace public belge, parce qu'on trouve énormément de traces du passé colonial belge dans l'espace public, que ce soit les noms de rue, les statues. Depuis 2013-2014, nous organisons de telles visites pour permettre aux gens, finalement, d'avoir un regard sur ce passé colonial en le remettant dans une perspective très actuelle.

On organise des formations dans les écoles, les associations, les entreprises aussi, sur le racisme en général ou, parfois, sur l'histoire de la colonisation même. Donc, on produit aussi beaucoup de savoir, des productions intellectuelles aussi, basées sur un travail très rigoureux de recherche et de synthèse. On fait aussi un travail de plaidoyer auprès des politiques, d'où notre présence ici. Mais ce n'est pas la première fois que nous sommes amenés à interpeller ou, en tout cas, à entrer en contact avec des politiques, parce que cela fait vraiment partie de notre travail de militant.

On fait un travail de plaidoyer au niveau local, dans les communes, au niveau régional, parce qu'on a aussi été entendu au Parlement francophone bruxellois dans le cadre de la lutte contre les discriminations qui touchent les personnes d'ascendance africaine pour la Région de Bruxelles-Capitale par exemple et aussi au niveau fédéral, puisque nous sommes, ici, amenés à parler au sein de cette commission. On parle

évidemment des questions liées au passé colonial mais surtout liées à la négrophobie, qui est présente dans la société belge actuellement.

On a été contacté dans le but de vous communiquer nos attentes au niveau de la commission et de vous dire ce que l'on considère comme important dans votre travail. Mon propos sera assez court finalement et concis. Par rapport à nos attentes, sachant que votre travail à vous les députés n'a pas encore réellement commencé en tant que tel - vous êtes encore dans une phase préliminaire de consultation et qu'on n'a pas encore d'aperçu de la méthodologie que vous allez employer pour la suite de vos travaux au sein de la commission - je vais surtout m'exprimer ici sur la base de ce que nous avons vu depuis l'année passée avec le travail des experts, depuis un an en fait.

Premièrement, force a été de constater, après la mise en place de la commission, après le meurtre de George Floyd, que l'ampleur des travaux que celle-ci allait devoir réaliser, n'a pas été très bien quantifiée et considérée. On l'a ressenti lors de la mise en place du comité d'experts qui s'est faite non sans tergiversation et polémique publique, on doit le dire, mais aussi dans le travail même des experts et le temps qui leur a été imparti pour rédiger le rapport. La lecture du texte qui met en place cette commission, ses objectifs, qui sont très ambitieux, il faut le reconnaître, dans un sens positif, nous apprend que le temps donné aux experts pour rédiger ce rapport a été très court. Au final, cela s'est avéré. Je pense qu'il a été rendu plus d'un an après la date initialement prévue. On le voit aussi, parce que, comme le Collectif Burundais l'a souligné très justement avant moi, ce rapport contient des lacunes, en termes historiques, en termes scientifiques, par exemple. Il est extrêmement regrettable que ce rapport, censé guider le travail des députés présente des lacunes concernant le passé colonial au Burundi et au Rwanda, alors que c'est l'objet même du travail de cette commission.

Du coup, en termes d'attente, nous ne pouvons que réitérer ce que nous avons déjà fait l'an dernier, lorsque nous avons rencontré les experts pour la première fois, à savoir prendre le temps nécessaire et investir les moyens qu'il faut pour produire un travail de qualité à l'issue de cette commission. Ce n'est pas un travail léger que cette commission a décidé d'entreprendre, parce qu'il s'agit d'abord d'un travail historique qui doit se baser sur des faits, sur des vérités historiques. Cela demande du temps et beaucoup de moyens aussi. Tout comme le Collectif Burundais, on avait demandé que des experts, des scientifiques issus du Congo, du Rwanda et du Burundi soient

consultés pendant le travail des experts mais aussi durant tout le travail de la commission.

Une chose aussi, en termes d'attente, c'est beaucoup de transparence et de précision pendant tout le travail de la commission, surtout nous, en tant qu'association, qui avons été contactés lors de la mise en place de cette commission. On peut parfois se retrouver dans une espèce de flou eu égard à ce qui se passe ou non au sein de la commission. Cela dit, on a été très content d'avoir été contacté par M. De Vriendt. On s'est dit: "OK, les choses se passent, le rapport est sorti, c'est positif." Mais on attend vraiment beaucoup de transparence et de précisions durant le travail de cette commission.

En termes de méthodologie – point que nous tenions vraiment à souligner - on souhaite vraiment que l'apport des associations de collectifs militants, qui ont une expertise de terrain sur ces questions, soit pris en compte dans le respect lorsque les députés seront amenés à travailler.

Nous, nous sommes conscients, d'ailleurs c'est quelque chose que l'on fait dans notre travail à nous, en tant que collectif, de recourir aux sources scientifiques, car c'est la matière sur laquelle on s'appuie dans l'exercice de nos activités, nous sommes conscients que la commission a besoin de scientifiques, d'experts pour fonctionner, pour produire un travail de qualité. Cependant, on estime que le travail des associations de terrain et de la société civile, que nous sommes en fait finalement, est tout aussi important, parce que la connaissance de terrain est importante si l'on veut vraiment avoir des recommandations pertinentes au regard de ce qu'est la société belge actuellement. Et parce qu'au final, ce sont les associations, ce sont les citoyens qui font aussi l'histoire.

Donc, faire l'économie du travail des associations de terrain serait une grande perte pour la commission. Je pense que le travail des scientifiques et des experts doit se rencontrer avec le travail des militants et des associations de terrain si l'on veut que les recommandations que vous allez faire à l'issue du travail de cette commission soient le plus proche de la réalité au final.

Du coup, le plus efficace car, on le rappelle ici, un des objectifs de la commission, c'est de faire le lien entre le passé colonial et le racisme vécu par les personnes d'ascendance africaine. C'est une réalité vécue quotidiennement par les personnes d'origine africaine. Du coup, les recommandations qui sortiront de cette commission ne doivent pas être théoriques ou être uniquement des envolées lyriques. Ce doit aussi être des recommandations

concrètes, proches de la réalité, qui peuvent, je l'espère, amener à une société belge plus respectueuse de l'égalité, des droits et de la dignité des personnes d'ascendance africaine.

Voilà pour les attentes.

J'en viens à ce que nous considérons comme important dans votre travail.

Pour nous, la commission n'est pas une fin en soi. C'est plutôt l'amorce d'un travail à l'échelle nationale qui vise à garantir une société pacifiée autour de son passé colonial et, surtout, une société plus juste. Ce que nous considérons comme important dans votre travail, c'est de garder en tête le contexte institutionnel et social dans lequel vous allez travailler et rendre vos recommandations. Pour cela, je vous citerai quelques textes importants qui pourront vous guider dans votre travail, puisque vous serez amené à analyser les questions de racisme vécues par les personnes d'ascendance noire africaine. Au niveau européen et international des textes ont été votés, récemment mais aussi il y a vingt ans, afin d'améliorer la situation des personnes d'ascendance africaine dans le monde, en Europe et même en Belgique.

Au niveau international, nous aimerions vous rappeler que nous sommes dans la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans la résolution 68/237. Cette Décennie se termine le 31 décembre 2024, ce qui est très bientôt. Le fait que cette commission soit dans cette Décennie a un certain sens et il faut le garder en tête au moment de formuler vos recommandations aux différents gouvernements en Belgique. Cette Décennie est axée sur la considération, la justice et le développement des personnes d'ascendance africaine. La résolution a été votée en 2014 ou en 2015.

Ensuite, je rappelle que lors de la conférence de Durban en 2001, il y a donc vingt ans, la Belgique s'est engagée à se doter d'un plan de lutte contre le racisme. Ce plan doit être interfédéral et donc traverser tous les niveaux de pouvoir belges. Cela rajoute un contexte international à votre travail dans la commission.

Une dernière résolution a été votée à l'unanimité par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies le 13 juillet 2021, qui vise la promotion et protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des Africains et des personnes d'ascendance africaine face au recours excessif à la force et aux autres violations des droits de l'homme dont se rendent coupables des

responsables de l'application des lois. Cela vise évidemment les violences policières que subissent les personnes d'ascendance africaine. Cette résolution a été votée suite au meurtre de George Floyd.

Au niveau européen, le Parlement a adopté le 26 mars 2019 une résolution sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe. Elle appelle les pays membres, dont la Belgique, à lutter de manière systématique et continue contre la négrophobie, le racisme anti-noir, et toutes les formes de discrimination à l'encontre des citoyens d'ascendance africaine en Europe.

Dans son plan pour l'égalité et la lutte contre le racisme 2020-2025, l'Union européenne a aussi rappelé l'importance – il s'agit d'un point très précis – de pouvoir collecter des données par rapport aux discriminations et au racisme, des données ethniques ou raciales. La question de savoir s'il faut oui ou non collecter ces données a souvent été débattue en Belgique. La tendance a longtemps été pour le non. Or, force est de constater – et le Collectif fait ce constat depuis très longtemps dans son travail de plaidoyer auprès des politiques – le fait de ne pas avoir ces données, nous empêche de connaître l'ampleur du racisme anti-noir en Belgique et ses conséquences sur les personnes d'ascendance africaine ici en Belgique.

Tous ces textes sont importants à garder en tête et doivent constituer un cadre de réflexion et de travail, un fil rouge qui vous guidera quand vous serez amené à parler du volet plus actuel de cette commission: les conséquences du passé colonial sur les personnes d'ascendance africaine. Je le rappelle, la négrophobie, le racisme anti-noir ne fait pas de distinction entre le Camerounais, le Rwandais, le Congolais, le Burundais ou le Tanzanien. Il nous touche tous et toutes, sans distinction.

Je pense être arrivée au bout de mon propos. Si vous avez des questions, vous pouvez nous les envoyer par écrit, comme vous l'avez proposé, M. De Vriendt. Nous nous ferons un plaisir d'y répondre. Le Collectif se tient à la disposition de la commission si vous avez besoin de notre expertise lors de votre travail. Nous espérons avoir de vos nouvelles évidemment, avec des questions et des thématiques précises: il y a matière à discuter au sein de cette commission! Merci.

De **voorzitter**: Mevrouw Kaninda, bedankt voor uw bijdrage en uw aanbevelingen voor onze commissie. Uiteraard blijven wij te uwer beschikking als u nog vragen hebt. Voorts geldt net als vorige keer nog altijd de uitnodiging aan de

commissieleden dat als zij vragen hebben voor de sprekers, ze die schriftelijk kunnen indienen. Wij zullen de verdere communicatie verzorgen.

Daarmee sluit ik de vergadering van vandaag. Nogmaals een woord van dank aan alle sprekers om hierheen te komen en bij te dragen aan het werk van onze commissie.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 15.50 uur.

La réunion publique de commission est levée à 15 h 50.